



Flash d'information n° 351 du 4 novembre 2019

Instances paritaires

Entretien Professionnel 2019...



La fin de l'année approche, n'oubliez pas de procéder aux entretiens annuels de vos agents.

Documents relatifs à l'Entretien professionnel :

- [Liste des critères](#)
- [Modèle de délibération](#)
- [Procédure de mise en place](#)
- [Convocation de l'agent](#)
- [Notice à l'attention de l'agent évalué](#)
- [Compte rendu de l'entretien professionnel](#)
- [Diaporama \(PowerPoint\)](#) (réunions de décembre 2015).
- [Cas pratiques](#)



RAPPEL :

- **Les comptes rendus d'entretien professionnel devront nous être retournés pour le : 31 janvier 2020 au plus tard. N'envoyez que des copies par courrier postal ou déposées directement au CDG18.**
 - ➔ **Nous vous rappelons que pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, il est impératif de respecter cette date.**
 - ➔ **Le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) est également soumis à cet entretien professionnel.**
- **Les éventuels recours seront examinés uniquement lors de la CAP du mois de mai 2020.**

Alexandra BONNAIRE
02.48.50.82.57
service.instances@cdg18.fr

Concours & Examens

Examen professionnel d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe 2020...



[Calendrier des concours](#)

Julie HEURTAULT
Gestionnaire Concours et
Examens professionnels
02.48.50.94.37

Pascal PELLENTZ
02.48.50.94.39
service.concours@cdg18.fr

Période d'inscription :

du **mardi 29 octobre** au **mercredi 4 décembre 2019**.

Pour plus d'informations, [consulter l'arrêté d'ouverture](#).

Date limite de dépôt des dossiers : **jeudi 12 décembre 2019**.

Les épreuves débuteront le **jeudi 12 mars 2020**.

[Voir les modalités d'accès à l'examen en téléchargeant la notice d'information](#)

[Accéder à la préinscription](#)

Prévention

Nouveau préventeur...



Le Centre de Gestion a le plaisir de vous informer que Mme Lucie GEORGE vient d'être recrutée en tant que conseiller en prévention des risques professionnels afin d'assurer le remplacement de M. Julien SOULARUE.

Cédric ILIADI
02.48.50.94.38
hygiene-securite@cdg18.fr

Lucie GEORGE

02 48 50 94 33 (ligne directe)



✉ Lucie GEORGE
02.48.50.94.33
preventeur@cdg18.fr

✉ Secrétariat
02.48.50.94.34
pascale.frerard@cdg18.fr

✉ preventeur@cdg18.fr

Technique de pré-imprégnation



Une nouvelle circulaire expose une méthode d'entretien des sols par la technique avec des microfibres notamment celle de la pré-imprégnation. Basée sur des études scientifiques, l'utilisation de la microfibre apporte de nombreux avantages (rentabilité économique, meilleure hygiène, préservation de la santé physique).

Pour en savoir plus, [consultez le document...](#)

Médecine Préventive

Adhésion au service de médecine préventive...



✉ Secrétariat
Ludivine MARTINAT
02.48.50.94.31
med.prev@cdg18.fr

Le [décret n°85-603 du 10 juin 1985](#) stipule que « *Les services des collectivités et des établissements publics territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant à un service de santé au travail [...].* ». A ce titre, il vous est possible de passer convention avec notre service de médecine préventive afin de bénéficier des services d'une équipe pluridisciplinaire : médecins de prévention, préventeurs, psychologue du travail et ACFI. Vous aurez ainsi l'opportunité de mettre en place une démarche de prévention durable pour la santé et la sécurité de vos agents.

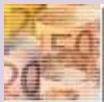
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Ludivine MARTINAT
au : 02.48.50.94.31 ou par mail à med.prev@cdg18.fr

Pour en savoir plus <http://www.cdg18.fr/sante-au-travail/medecine-preventive.html>

Rémunérations

RAPPEL

GIPA 2018 → versement en 2019...



[Infos paie...](#)

✉ Bernadette FEVRIER
02.48.50.82.53
compta@cdg18.fr



Le [décret n° 2019-1037 du 8 octobre 2019](#) prolonge le mécanisme de la [GIPA](#) pour la période de référence du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2018.

[Arrêté du 8 octobre 2019](#) fixant au titre de l'année 2018 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat :

- taux de l'inflation : **+ 2,85 %**,
- valeur moyenne du point en 2014 : **55,5635 €**,
- valeur moyenne du point en 2018 : **56,2223 €**.

Attention ! la GIPA doit-être versée avant le 31 décembre 2019

[Accéder au simulateur GIPA \(2014/2018\) versement en 2019](#)